

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 13 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 13 septembre 2022, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de BOHARS, légalement convoqué, s'est réuni en *conseil municipal lieu ordinaire de ses séances, la présidence de Monsieur Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 5 Septembre 2022

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Catherine PREMEL-CABIC, Yveline TREBAOL, Geneviève LAURENT, Maurice LUCAS, Philippe ABALAIN.

Etaient absent(s) excusé(s) : Jacques RIOU (excusé), Myriam BOUGARAN (excusée), Chantal VAUTRIN (absente).

Le secrétariat a été assuré par : Catherine PREMEL-CABIC.

La séance est ouverte à 18h10.

Le Président du C.C.A.S soumet le Procès-Verbal de la séance du 22 juin deux mille vingt-deux à l'approbation du Conseil d'Administration. Le Président du C.C.A.S demande un rappel du sujet concernant la délibération votée lors du précédent conseil d'administration. Le point abordé s'articulait autour du programme et des dispositions financières du Voyage Séniors se déroulant à Saint-Trojan-Les Bains (l'île d'Oléron).

Un membre du C.C.A.S demande un peu plus d'explication sur la composition du coût du séjour hors transport.

Coût du Séjour sans l'aide : 428.11 euros (410 euros+5.81 euros) pour les frais de séjours (séjour + taxe de séjour) et ils ont souscrit une assurance annulation d'un montant de 11.62 euros,

Coût du Séjour avec l'aide : 248.11 euros (230 euros + 5.81 euros) pour les frais de séjours (séjour + taxe de séjour) et ils ont souscrit une assurance annulation d'un montant de 11.62 euros.

La Vice –Présidente précise que sur l'ensemble des participants au voyage, 11 Boharsiens partent à Saint-Trojan.

Le conseil d'administration **vote à l'unanimité** le procès-verbal du précédent Conseil d'Administration.

Tarification du transport pour le Voyage Séniors 2022

Un groupe de séniors part en voyage à Saint-Trojan-Les-Bains (Ile d'Oléron) dans le cadre du voyage annuel A.N.C.V.

La participation aux frais de transport est fixée à 96.44 €/personne. Cette prestation sera versée par les participants dès que la délibération sera exécutoire.

Le Conseil d'administration **décide à l'unanimité de valider la détermination du tarif pour le transport à 96.44 €:**

Repas des Aînés 2022

La Vice-Présidente du C.C.A.S expose que, cette année le repas des Aînés 2022 aura lieu le vendredi 21 octobre 2022 à partir de 12 h30 à l'Espace de Roz-Valan.

Le Président souligne la convivialité de cet évènement. La Vice-Présidente rappelle que : Chaque année, au mois d'octobre, le Centre Communal d'Action Sociale de Bohars organise son traditionnel « repas des aînés ». Ce repas est offert gracieusement par le C.C.A.S aux personnes âgées de 70 ans domiciliées sur la commune (après inscription en mairie). Une centaine de personnes participeront à ce repas. La prestation est payée directement par le C.C.A.S au traiteur, après service fait, sur présentation de la facture.

Les conjoints et invités n'ayant pas atteint cet âge peuvent également prendre part à ce repas, moyennant une participation financière versée directement au traiteur chargé de la confection des repas, le jour du service. En aucune manière, le C.C.A.S n'intervient pas dans cette transaction financière.

La Vice-Présidente annonce que le traiteur choisi se situe à Plounevez-Lochrist et qu'une animation musicale est prévue pendant et après le repas. Le Président a énoncé le menu.

Un membre du C.C.A.S demande si un coffret-repas est prévu pour les personnes qui ne vont pas au repas des Aînés.

Le conseil d'Administration valide à l'unanimité le principe de l'organisation d'un repas annuel servi gracieusement aux personnes de 70 ans et plus domiciliées sur la commune, Et, le conseil **autorise à l'unanimité la participation à ce repas des conjoints** et invités âgés de moins de 70 ans sous réserve que ces personnes payent directement le traiteur retenu par le C.C.A.S. En aucune manière, le C.C.A.S n'interviendra pas en tant qu'intermédiaire financier entre ces personnes et le traiteur. Son rôle se limitera à prendre leur inscription.

Malgré la situation économique, le Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S encourage la continuité de ces manifestations qui permet de créer du lien social.

Remboursement d'une somme perçue dans le cadre du Voyage Séniors 2022

Une participante au Voyage Séniors demeurant à 8 rue d'armorique à Plouzané s'est inscrite au Voyage A.N.C.V organisé par le CCAS du 18 au 25 Septembre 2022. Elle a prévenu le C.C.A.S avant le départ.

- Pour cela, elle s'est acquittée d'un montant de 248.11 euros (230 euros + 5.81 euros) pour les frais de séjours (séjour + taxe de séjour) et ils ont souscrit une assurance annulation d'un montant de 11.62 €.

Ces sommes ont été encaissées en Trésorerie.

- Pour des raisons médicales, elle ne pourra pas aller Voyage des Séniors.
- Le Centre de Séjour n'a ni facturé le séjour ni l'assurance.
- Il revient donc de rembourser à la participante des sommes encaissées non dues.
- Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la question.

les membres du Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accepter que la participante au Voyage soit remboursée de la somme de 248.11 euros par le Trésor Public

INFORMATIONS DIVERSES

Une programmation d'un nouveau Conseil d'Administration aura lieu prochainement pour la restitution de l'Analyse des Besoins Sociaux.

Pour le prochain Voyage Séniors, un membre du C.C.A.S donnera de nouvelles idées pour le Voyage Séniors 2023.

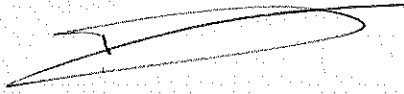
Cette année, les pré-sélections auront lieu le vendredi 7 octobre à 14 h à l'Espace Marcel Pagnol. Et, la finale aura lieu le lundi 28 novembre à l'arena à 14h. Une vente de billets aura lieu en Mairie. La date reste à déterminer. La marraine est Chimène BADI.

Des ateliers sont en cours. Notamment, pour la semaine bleue, un atelier sur les démarches frauduleuses sont prévues le mercredi 5 Octobre salle Kernévez.

Des projets sont en cours avec Orange sur le numérique.

La séance a été levée à 18H55.

Le Secrétaire de séance,
Catherine PREMEL CABIC



Le Président,
Armel GOURVIL



SECRET

1. The purpose of this document is to provide information regarding the activities of the [redacted] in the [redacted] area. This information is being provided to you for your information only and is not to be disseminated outside of your organization.

2. The information contained in this document is classified as [redacted] and is exempt from public release under the provisions of the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552.

FOIA b 7 - D

